La Commission Européenne a déclenché une « procédure d’infraction » contre la France pour manquement à ses obligations de protection de l’ours brun des Pyrénées », obligations contenues dans la directive Habitats. Précisément, l’Europe reproche à la France le manque de protection de l’espèce et son état de conservation défavorable, car le noyau occidental, qui représente près de la moitié de l’aire de répartition, est voué à une disparition inéluctable sans renforcement. La France a donc reçu une lettre de mise en demeure, première étape du contentieux qui conduira si rien n’est fait à la saisine de la cours de justice.



La France a désormais deux mois pour éviter la poursuite de la procédure. Les associations n’avaient pourtant pas manqué de prévenir l'Etat français. Mais, voyant que le plan de restauration et de conservation de l’ours (2006- 2009) arrivait à échéance, qu'il était sans suite, les associations de protection de la nature regroupées au sein de CAP-Ours, ont déposé plainte auprès de la commission européenne voilà plus de deux ans, pour défaut de protection de l’espèce.

A l'époque, les cinq individus réintroduits en Pyrénées centrales offraient une bouffée d'oxygène aux quelques plantigrades installés dans ce secteur des Pyrénées, mais rien n'était entrepris pour éviter la disparition définitive des derniers ours du noyau occidental.

Après avoir renoncé au renforcement prévu au printemps 2011 en Béarn et alors qu'aucun plan de conservation de l'espèce n'est en cours d'élaboration, la France est désormais sous la menace d'une saisine de la cour de justice européenne. Evoquant ce risque en juillet 2010, la ministre de l'Ecologie de l'époque avait averti des conséquences possibles : « Si nous ne respectons pas nos obligations européennes, ce n'est pas simplement une amende que l'Etat aura à payer. Ce sont l'ensemble des crédits européens pour les Pyrénées qui sont menacés. » Voila donc la France au pied du mur ! Elle doit désormais se doter d'une politique de restauration et de conservation de la population d'ours des Pyrénées digne de ce nom.